



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 avril 2021 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice performance, greffe et services administratifs par intérim
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Martin Montour, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Annonce la cure de jouvence prévue pour le Parc Saint-Simon-Apôtre cet été au coût de 1,9 M \$ à l'issue de plusieurs consultations publiques menées pour répondre à la variété des besoins de la population qui fréquente ce parc (20.02).
 - Annonce le contrat de deux ans à Artémis Faune pour contrôler les nuisances occasionnées par la présence des bernaches, qui pose des problèmes de santé publique dans plusieurs parcs de l'arrondissement, tout en précisant que l'intervention consistera essentiellement à détecter les nids et à effaroucher les oiseaux (20.05).
 - Annonce que l'utilisation des BBQ ne sera plus permise dans quatre parcs de l'arrondissement, dont le Parc Raimbault, ce qui mènera à leur déplacement au Parc Beauséjour, et rappelle que quatre autres parcs de l'arrondissement permettent l'utilisation des BBQ (40.01).
 - Annonce le soutien financier de 1 M\$ reçu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec pour la réalisation du projet *Système alimentaire de Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter* porté par des organismes qui seront regroupés au Centre culturel et communautaire de Cartierville.
 - Informe la population que différentes consultations publiques sont prévues ce printemps, en amont de l'élaboration des projets d'aménagement des parcs Zotique-Racicot et Avila-Vidal, ainsi que du site Louvain, dont la consultation déjà en cours est menée par l'Office de consultation publique de l'OCPM. Invite la population à y participer.

- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Offre ses condoléances à la famille de la sénatrice Mme Marisa Ferretti Barth, dont le décès laisse un grand vide dans la communauté de l'arrondissement.
 - Salue le travail de planification effectué par le personnel de l'arrondissement et la grande participation aux consultations publiques menées en amont et qui ont permis à la population de communiquer ses besoins.
 - Annonce que les 44^e Jeux de Montréal se tiendront en virtuel cette année pour faire bouger les jeunes et invite la population à s'informer à ce sujet.
 - Invite la population à mettre l'épaule à la roue en rappelant que la propreté est l'affaire de tout le monde et que chaque personne peut ramasser les débris qui apparaissent à la fonte des neiges, et ce, tout en précisant que l'arrondissement peut soutenir des corvées de groupe et collecter les grandes quantités de matières.
- Madame Effie Giannou :
- Offre également ses condoléances à la famille de la sénatrice Mme Marisa Ferretti Barth, qui a beaucoup fait pour la communauté italo-montréalaise.
 - Annonce que la consultation pour l'aménagement du Parc Avila-Vidal se tiendra le 27 avril.
 - Annonce que l'Espace citoyens – Cartierville ouvrira le 27 avril.
 - Appuie son collègue Parizeau en ce qui concerne la responsabilité partagée de la population pour assurer la propreté extérieure.
 - Rappelle que le jour de collecte des encombrants est le mercredi et qu'il est possible de connaître le jour de collecte des résidus verts en inscrivant le code-postal sur le site de l'arrondissement.
 - Souligne l'importance de commémorer le génocide arménien le 24 avril prochain en appui à la communauté arménienne de l'arrondissement.
- Madame Nathalie Goulet :
- Remercie l'équipe technique et toutes les équipes de l'arrondissement qui permettent la diffusion de cette séance du conseil d'arrondissement.
 - Rappelle que l'arrondissement entre dans la période du grand ménage, des travaux et des aménagements.
 - Rappelle que la consultation pour l'aménagement du parc Zotique-Racicot se tiendra le 15 avril à 18 h 30 et précise que le lien Internet est sur le site de l'arrondissement.
 - Annonce le soutien financier de 327 K\$ à 14 organismes pour tenir différentes activités visant à briser l'isolement (20.06).
 - Invite la population à signaler la présence de graffiti, dont la présence est en hausse, et ce, en lien avec le soutien financier accordé à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville (20.07)
 - Souligne le 20^e anniversaire du SCRI, Services Communautaires pour Réfugiés et Immigrants, félicite et remercie l'organisme pour son action essentielle dans la communauté.
 - Encourage la population à aller se faire vacciner et mentionne le service de transport pour se rendre aux centres de vaccination offert par Entraide-Ahuntsic.
- Monsieur Jérôme Normand :
- Offre également ses condoléances à la famille de la sénatrice Mme Marisa Ferretti Barth, première femme à avoir été nommée sénatrice et fondatrice du CRAIC, un organisme qui offre une gamme de programmes et de services spécialement adaptés aux besoins des personnes âgées et des plus démunies. Il mentionne avoir eu l'occasion de la rencontrer lorsqu'elle a reçu l'Ordre de Montréal en 2018.
 - Mentionne les corvées de nettoyage en cours, dont une belle initiative d'une citoyenne dans Ahuntsic et rappelle que des kits de corvée sont disponibles à l'arrondissement, qui mène également

ses opérations de propreté régulière tout en soutenant les initiatives citoyennes.

- Mentionne que les travaux de la future bibliothèque inter-arrondissement débuteront en 2023 en prévision de l'ouverture prévue en 2025.
- Annonce que l'arrondissement entend faciliter l'installation de terrasses et de placotoirs cet été pour favoriser le dynamisme et l'animation autour des rues commerciales en plus de proposer de nombreux emplacements aux abords des parcs les plus achalandés pour les camions de bouffe de rue (40.06).
- Annonce que, le 21 avril prochain, la Commission municipale sur l'eau, l'environnement et le développement durable adoptera ses recommandations à l'issue de la grande consultation publique menée sur la cessation du gaspillage alimentaire, un objectif des plus importants.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Correspondance / Dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 30, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous ont acheminé des questions aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants

- | | |
|------------------------|--|
| Sylvie Sawyer | - Sécurité à l'angle des rues Olivier-Maurault et Louvain. |
| Daniel Grégoire | - Réduction de la limite de vitesse sur Christophe-Colomb, de 50 km/h à 30 km/h. |
| Samuel Milette-Lacombe | - Aménagement de la piste cyclable Christophe-Colomb / passage piétons/cyclistes au coin de Crémazie. |
| Didier Haillot | - Danger du trajet parc Ahuntsic -> Papineau de la piste cyclable sur Prieur : circulation automobile de Georges Baril, Chambord et Saint-Charles coupe le virage. |
| Annie Lamalice | - Non-respect de l'arrêt et du passage piéton par les véhicules sur Fleury au coin de Taché : demande d'ajout de signalétique. |
| Ximena Castaneda | - Espace réservé à la piste cyclable et au stationnement sur la rue Berri. |
| Robert Bérubé | - Demande s'il est permis de vendre des motos sur la rue à Ahuntsic. |
| Serge Trouillard | - Planification de travaux sur le tronçon Gouin Est, entre les rues Christophe-Colomb et Curotte. |
| Véronique St-Aubin | - Circulation trop rapide sur la rue Saint-Évariste, à proximité de l'hôpital Sacré-Cœur. Demande de solutions pour diminuer la vitesse automobile. |
| Jocelyne Langevin | - Demande d'installation de bollards sur la rue Dépatie pour ralentir la circulation automobile. |

- Josiane Roulez - Demande d'aménagement d'un sentier pour connecter le parc Noël-Nord au domaine du bois de Saraguay et au boisé Saraguay.
- Jacques Lebleu - Demande d'installation, dans les parcs dès cet été, de modules permettant un tri sélectif des matières résiduelles pour favoriser le recyclage, dont le verre qui devrait être collecté séparément.
- Franca Altamura - Demande d'aménager le viaduc de Salaberry avec des arbres et des plantes colorées afin de rendre ce secteur plus agréable et sécuritaire.
- Guillaume Blanchette-Doutre - Demande d'ajouter un muret de béton (ou autre structure rigide) à l'intersection des rues Sauriol et Prieur, entre la piste cyclable et la rue.
- Séverine Le Page - Demande à connaître les projets de l'arrondissement pour Christophe-Colomb (transport actif) et Fleury (commerces) cet été pour permettre le respect des consignes sanitaires par la population sur ces rues achalandées.
- Frederic Bataille - Demande de sécuriser le boulevard Henri-Bourassa pour les piétons et cyclistes en raison du trop grand nombre de voies réservées à l'automobile.
- Janine Renaud - Demande à connaître l'échéancier du projet d'écoquartier Louvain Est et des logements sociaux au 1035 Place de la Colombière laissés vacants depuis l'incendie en 2018.
- Denis Marcil - Demande ce qui sera fait pour dans le contexte actuel de crise du logement et de surenchère du marché immobilier à Montréal.

Cette période de questions prend fin à 20 h 23.

10.05

CA21 09 0078

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA21 09 0079

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA21 09 0080

Accorder respectivement un contrat à Élagage Prestige inc. et à 3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel) pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2021 - Dépense totale de 193 100,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18599 (lot 1 : 5 soumissionnaires; lot 2 : 2 soumissionnaires).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder deux contrats pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2021, conformément à l'appel d'offres public 21-18599, aux soumissionnaires ci-dessous nommés, aux prix et aux conditions de leur soumission, soit :
 - Élagage Prestige inc., pour un montant de 97 843,73 \$, taxes incluses;
 - 3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel), pour un montant de 95 256,79 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense totale de 193 100,52 \$, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1219095001

CA21 09 0081

Accorder un contrat à 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre incluant l'aménagement d'une aire de détente pour un montant de 1 889 519,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-001 - 7 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 2 282 631,69 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'accorder à 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre, incluant l'aménagement d'une aire de détente, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 889 519,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-001;
2. d'autoriser une dépense de 188 951,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 204 160 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents;
4. d'autoriser une dépense totale de 2 282 631,69 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97 % par la ville centre et à 3 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217189001

CA21 09 0082

Accorder un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions) pour la location de deux camions à benne et d'une grue pour une période de sept mois (800 heures), pour un montant de 112 071,88 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions) pour la location de deux camions à benne et d'une grue pour une période de sept mois (800 heures);
2. d'autoriser une dépense de 112 071,88 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1215320002

CA21 09 0083

Accorder un contrat de gré à gré à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2021 pour un montant de 77 677,11 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2021;
2. d'autoriser une dépense totale de 77 677,11 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1215320003

CA21 09 0084

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Artémis Faune inc. pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement, pour les années 2021 et 2022, pour une somme maximale de 80 856,17 \$, taxes incluses / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver une convention par laquelle Artémis Faune inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement pour les années 2021 et 2022 pour une somme maximale de 80 856,17 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à la convention;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1213345002

CA21 09 0085

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ (incluant MTESS/RUI), aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément aux conventions en vigueur;

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Un quartier pour tous les âges 2020 Du 2020-04-01 au 2023-03-31	20 000 \$
ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM Du 2020-04-01 au 2023-03-31	17 528,70 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic Du 2020-04-01 au 2023-03-31	23 151,68 \$
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	La saine alimentation, un défi alimentTERRE! Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
L'OEUVRE DES SAMARITAINS	Découverte des vertus gustatives et curatives des aliments et de ces épices Du 2020-04-01 au 2023-03-31	7 000 \$
L'ARCHIPEL DE L'AVENIR	Partir du bon pied Du 2020-04-01 au 2023-03-31	19 500 \$
AUTOUR DU BÉBÉ	Pause-créative Du 2020-04-01 au 2023-03-31	16 116 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Projet Camps de jour pour tous 2020 Du 2020-04-01 au 2023-03-31	9 272,62 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Concert'action Saint-Sulpice 2020 Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020 Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité Du 2020-04-01 au 2023-03-31	22 500 \$
CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES (CRECA)	Projet Sault-au-Récollet Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
PAUSE-FAMILLE INC.	Poupons, chaudrons et discussions Du 2020-04-01 au 2023-03-31	24 931 \$
MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Maison du Monde Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Zoom sur l'insalubrité (MTESS/RUI) Du 2020-04-01 au 2023-03-31	16 667 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1203060008

CA21 09 0086

Accorder une somme additionnelle de 15 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 majorant le montant total accordé de 270 000 \$ à 285 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention de services à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder une somme additionnelle de 15 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021, majorant le montant total accordé de 270 000 \$ à 285 000 \$;
2. d'approuver l'addenda à la convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1195320002

CA21 09 0087

Ratifier l'entente intervenue avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 218,80 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. de ratifier l'entente intervenue avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans;
2. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 218,80 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1213060004

CA21 09 0088

Approuver l'entente à intervenir avec Panzera Holding inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 873 du cadastre du Québec (Projet Crown), en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver l'entente à intervenir avec Panzera Holding inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 873 du cadastre du Québec (Projet Crown), en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1216624004

CA21 09 0089

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Communauté Tamoule Catholique (Montréal), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse, à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 214 994,21 \$, non taxable.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Communauté Tamoule Catholique (Montréal), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse, à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 214 994,21 \$, non taxable;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1215372003

CA21 09 0090

Modifier la résolution CA20 09 0360 afin d'y corriger le montant accordé à l'organisme Service des Loisirs Ste-Odile dans le cadre du programme Camps de jour / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. de modifier la résolution CA20 09 0360 afin d'y corriger le montant accordé à l'organisme Service des Loisirs Ste-Odile dans le cadre du programme Camps de jour de 27 697 \$ à 21 486 \$:

ORGANISME	LOISIRS	CAMPS DE JOUR	JEUNESSE	SPORTS	MONTANT 2021
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	26 501 \$	21 486 \$			47 987 \$

2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1203060039

CA21 09 0091

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1216624003

CA21 09 0092

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et/ou la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 2 359 195,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-010 – 2 soumissionnaires / Approuver une convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver une convention par laquelle WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion et/ou la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 2 359 195,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public S-AC-2021-010 et selon les termes et conditions stipulés à la convention;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1216624005

CA21 09 0093

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

CONSIDÉRANT qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213757004

CA21 09 0094

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	MONTANT
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-POMPEI (POUR LE SERVICE AUX IMMIGRANTS SERVIZIO SCALABRINIANO MIGRANTI)	200 \$
CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC	200 \$
L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN – POPOTE AHUNTSIC	200 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1214746003

CA21 09 0095

Approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter » / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Diane Martel, à signer ladite convention.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal pour la réalisation du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

d'autoriser la directrice d'arrondissement, madame Diane Martel, à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation et la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1203060027

CA21 09 0096

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour le « Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes (PAM) » pour la mise aux normes de la pataugeoire, des jeux d'eau et du pavillon des baigneurs au parc Marcelin-Wilson et des jeux d'eau au parc Henri-Julien / Assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour le « Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes (PAM) » pour la mise aux normes de la pataugeoire, des jeux d'eau et du pavillon des baigneurs au parc Marcelin-Wilson et des jeux d'eau au parc Henri-Julien;
2. d'adhérer aux objectifs et modalités du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2021-2025;
3. d'assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et son engagement à en assumer les frais d'exploitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1217058001

CA21 09 0097

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention à Fondations communautaires du Canada dans le cadre du programme de l'initiative pour des collectivités en santé pour le projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville ».

CONSIDÉRANT que le programme de l'initiative pour des collectivités en santé a pour objectif général de financer des projets liés au thème « Espaces publics sécuritaires et vivants » pour les communautés touchées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du programme;

CONSIDÉRANT que le programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville », qui consiste à réaménager des ruelles par et pour les citoyens en déminéralisant la surface et en ajoutant des végétaux, des luminaires, de l'art urbain, des murales, etc.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention à Fondations communautaires du Canada dans le cadre du programme de l'initiative pour des collectivités en santé pour le projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville »;
2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les frais d'exploitation;
3. d'autoriser le directeur du développement du territoire, monsieur Gilles Côté, ou son représentant désigné, à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1215027002

CA21 09 0098

Autoriser le déploiement d'une campagne de communication et la participation de l'arrondissement à une campagne de socio-financement visant à favoriser l'achat local sur l'ensemble du territoire / Autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser le déploiement d'une campagne de communication et la participation de l'arrondissement à une campagne de socio-financement visant à favoriser l'achat local sur l'ensemble du territoire;
2. d'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1211388005

CA21 09 0099

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 750 000 \$, provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et le projet « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo ».

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 750 000 \$, provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et le projet « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo ».

Année 2021
750 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1214040001

CA21 09 0100

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.3), une ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA11 063 et autorisant l'utilisation de barbecue mobile alimenté au charbon de bois, uniquement pour la cuisson d'aliments, dans quatre parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.3), une ordonnance jointe à la présente résolution abrogeant l'ordonnance OCA11 063 et autorisant l'utilisation de barbecue mobile alimenté au charbon de bois, uniquement pour la cuisson d'aliments, dans quatre parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1110372005

CA21 09 0101

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915, pour la période du 1^{er} avril au 15 mai 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1211066006

CA21 09 0102

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10037, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 365 173 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre d'un projet de construction résidentiel - Demande de permis 3001830094.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10037, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 365 173 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction résidentiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217747002

CA21 09 0103

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'utilisation de bannières sur le site, à la date et à l'heure identifié audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1213060005

CA21 09 0104

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile pour l'année 2021 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2021 dans l'arrondissement et y autoriser l'occupation du domaine public;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'établissement de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2021 sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons alcooliques ou non et produits du terroir sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

de permettre à l'entreprise d'économie sociale, Marchés Ahuntsic Cartierville (MAC), de poursuivre l'opération de ces marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile 2021 sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

de limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons alcooliques ou non et produits du terroir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1216435001

CA21 09 0105

Approuver la tenue de promotions commerciales et d'événements durant l'année 2021, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la tenue de promotions commerciales et d'événements durant l'année 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution:

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'utilisation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1211388004

CA21 09 0106

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution modifiant la résolution CA13 090197 autorisant l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt et l'augmentation du nombre d'unités de stationnement en cour avant afin d'autoriser l'ajout d'une construction hors toit à des fins commerciales - Lot 4 964 691 du cadastre du Québec - Zone 1254 (référence 1134039003).

Considérant que, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le second projet de résolution CA21 09 0072 a été soumis à une procédure de demandes écrites d'approbation référendaire de 8 jours, soit du 17 au 25 mars 2021 inclusivement, et qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande a été diffusé le 17 mars 2021;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue lors de cette procédure;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteur maximale en mètres et en étages) et 22 (dépassements autorisés pour une construction hors toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4 964 691 du cadastre du Québec et portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant par l'ajout d'une construction hors toit à des fins commerciales, à la condition suivante :

- l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Annexe A

Plans numérotés A-001, A-104, A-201, A-202, A-203 et A-204, préparés par Michael Pitsas, architecte, datés du 6 octobre 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 3 décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1204039022

CA21 09 0107

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment résidentiel actuel et la construction d'une résidence unifamiliale de deux étages au 1528, rue Sauriol Est - Lot 2 495 256 du cadastre du Québec - Zone 1412.

Considérant que, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le second projet de résolution CA21 09 0074 a été soumis à une procédure de demandes écrites d'approbation référendaire de 8 jours, soit du 17 au 25 mars 2021 inclusivement, et

qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande a été diffusé le 17 mars 2021;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue lors de cette procédure;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteurs minimale et maximale en mètres et en étages), 21.1 (hauteur maximale des constructions hors toit), 40.1 (taux d'implantation minimal) 49.1 (règle d'insertion en matière de mode d'implantation), 50.1 (marge avant minimale prescrite) et 571 (localisation d'une unité de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 495 256 du cadastre du Québec et portant le numéro 1528, rue Sauriol Est, l'autorisation de démolir le bâtiment résidentiel actuel et de construire une résidence unifamiliale de deux étages, à la condition suivante :

- la localisation, l'implantation et la volumétrie de la nouvelle construction doivent être substantiellement conformes au plan d'implantation joint en annexe.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE

Plans numérotés A090, A301, A302, A303 et A304, préparés par Natalie Dionne, architecte, datés du 18 novembre 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 3 décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1204039025

CA21 09 0108

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 1 742 540 du cadastre du Québec - Permis 3002647894 - Zone 1508.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 570 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 742 540 du cadastre du Québec et portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est, l'autorisation d'aménager la totalité des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment, à la condition suivante :

- les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur.

Si le délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1211066005

CA21 09 0109

Adopter le Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 8 mars 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 8 mars 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001-2).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1214212001

CA21 09 0110

Avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors de la prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic - Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

40.11A 1211066004

CA21 09 0111

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1211066004

CA21 09 0112

Désigner à titre de maire suppléant de l'arrondissement le conseiller Jérôme Normand pour les mois de mai à août 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de désigner à titre de maire suppléant de l'arrondissement le conseiller Jérôme Normand pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1214212002

CA21 09 0113

Procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de nommer madame Linda Lajeunesse, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1214212003

CA21 09 0114

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 janvier 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1218983001

CA21 09 0115

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 février 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 février 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1218983002

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.03

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 12 avril 2021 est levée à 20 h 40.

70.04

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement
